

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 10 mars 2015

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Jacques EME, Marie-Anne LONGY, Brigitte LAMBERT, Cédric BURBAN, Christian DEMESMAY, Martine VERMOT-DESROCHES.

Excusés : Fabienne BAUDRAS qui a donné procuration à Martine Vermot-Desroches et Dominique JOLY

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Hubert BACOT

1/ Point sur les compétences de Jura Nord et celles de la Commune

A la demande de certains élus, le maire rappelle et explique les compétences de Jura Nord, à savoir :

- **enfance et jeunesse** : activités péri et extra scolaires, petite enfance, scolaire et jeunesse ;
- **culture** : lecture publique, musique, sentiers ;
- **environnement** : SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), ordures ménagères, Ateliers Pasteur ;
- **développement économique** : zone de Ranchot, Ateliers Relais, Logements, Association entreprendre et réussir, Le Serpolet (Association dont l'objectif est de trouver des terres agricoles en vue d'installer des jeunes maraîchers en les aidant dans leur gestion au démarrage de leur exploitation) ;

- **Aménagement de l'espace** : PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), ZIC (création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire).
- **Autres services aux communes** : gestion du SIG (Système d'Information Géographique) ; gestion du site internet communautaire ; assurer, contre facturation, des travaux aux communes ; participer à la rénovation des centres de secours du territoire avec remboursement de la redevance annuelle des communes au SDIS ; gestion et entretien des locaux (médiathèque, atelier relais, accueils de loisirs ...)
- **Personnel** : 73 personnes dont 58 pour l'enfance et la jeunesse.

2/ Journal de Fraisans : 4 erreurs sont à signaler :

- page 2, bilan festival No Logo, à la question «No Logo doit-il perdurer ? » les chiffres ont été inversés, il faut lire : **OUI : 82, NON : 21**
- Page 23 : Association culturelle des Forges : **le bureau de l'Association comprend également : Martine BACOT, secrétaire**
- Page 40, services fraisanois, il convient d'ajouter l'entreprise AD Peinture-Placo, 3 rue du Champ de Foire, ☎ 03.84.81.39.57 ou 06.20.05.89.01.
- Page 40, services fraisanois, il convient d'ajouter également « Senior Compagnie », une société d'aide à domicile située 18 boulevard Wilson à Dole ☎ 03.84.82.74.01, contact-jura@senior-compagnie.fr.

3/ Nettoyage de printemps : Cédric BURBAN prend la parole pour confirmer qu'il aura lieu le 21 mars, de 9 h à 12 h et donne RDV aux personnes qui se sentent concernées à 9 h devant la mairie.

4/ Vote du compte administratif du budget eau et assainissement 2014 qui se présente de la façon suivante :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		49 392.89	5 451.20		5 451.20	49 392.89
Opérations de l'exercice	136 312.78	169 985.69	50 721.77	74 881.65	187 034.55	244 867.34
Totaux	136 312.78	219 378.58	56 172.97	74 881.65	192 485.75	294 260.23
Résultats de clôture		83 065.80		18 708.68		101 774.48

Le compte administratif ainsi présenté est approuvé à l'unanimité, tout comme le compte de gestion 2014, dressé par Valérie Bonnamour, Receveur.

Affectation du résultat : le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- C/001, excédent d'investissement reporté : 18 708.68
- C/002, affectation à l'excédent reporté : 83 065.80

5/ Vote du compte administratif du budget principal 2014 qui se présente ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		158 724.33	67 680.04		67 680.04	158 724.33
Opérations de l'exercice	850 643.62	1 011 510.45	180 016.32	468 491.67	1 030 659.94	1 480 002.12
Totaux	850 643.62	1 170 234.78	247 696.36	468 491.67	1 098 339.98	1 638 726.45
Résultats de clôture		319 591.16		220 795.31		540 386.47

Le compte administratif ainsi présenté est approuvé à l'unanimité, tout comme le compte de gestion 2014, dressé par Valérie Bonnamour, Receveur.

Affectation du résultat : le conseil municipal affecte le résultat de la façon suivante :

- C/001, excédent d'investissement reporté : 220 795.31
- C/002, affectation à l'excédent reporté : 169 591.16
- C/1068, réserves : 150 000.00

6/ Préparation des budgets 2015 et point sur les travaux engagés : le maire fait état des travaux engagés qui seront à prévoir sur le budget 2015 comme la réfection du hall de la mairie et du chemin blanc, les travaux rue de la Gare, la réfection des escaliers de la mairie ou encore les frais de notaire relatifs à l'ancienne maison de retraite. Il convient également de prévoir les soldes pour le vestiaire et pour les Forges.

Les travaux de signalétique seront étudiés en fonction des autres dépenses.

7/ Tarifs salle des Forges : le conseil municipal fixe à compter du 1^{er} avril 2015 les tarifs suivants :

	Individuels			Associations			Entreprises CE
	Fraisanois	J Nord	Autre	Fraisanois	J Nord	Autre	
Gratuité 1 fois	non	non	non	oui	Partiel 150	non	non
$\frac{1}{2}$ jour semaine	non	non	Non	150	200	300	500
Jour semaine	300	425	675	200	375	400	500
1 jour WE	450	550	800	450	550	800	800
WE complet	800	1 000	1 500	800	1 000	1 500	1 600

8/ Convention avec l'Association culturelle des Forges : Hubert BACOT, Président de l'Association, prend la parole et explique les fondements de la convention qu'il présente

au conseil municipal ; il réaffirme la volonté de l'association et de la commune d'instaurer un lien privilégié avec les associations oeuvrant sur le territoire communal.

Cette convention formalise et précise les relations avec la commune et fonde un véritable partenariat entre les deux parties.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise le maire à la signer.

9/ Forêt - état d'assiette des coupes 2015 : Laurent Rouiller prend la parole pour informer les conseillers de l'état d'assiette des coupes pour l'an prochain, à savoir :

- affouages sur pied dans les parcelles 35, 76, 79 et 97, avec un délai d'exploitation au 31/10/16,
- ventes de gré à gré : bois issus des parcelles 14, 29 af, 30, 31, 35, 38, 76, 78, 79, 97 et 119,
- les grumes issues des parcelles 12, 29 af, 30, 38, et 78
- ventes aux adjudications générales : futaies façonnées dans les parcelles 14, 29 af, 30, 31, 35, 38, 76, 78, 79, 97 et 119 ai, à l'initiative de l'ONF,
- vente de bois de chauffage (bois bûche ou plaquettes forestières) dans les parcelles 14, 29 af, 30, 31, 38, 72, 75, 78, 84 af, 119 ai et 119 r.

10/ Planning élections : il est établi pour les deux tours des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

11/ Devenir de la poste : le maire informe qu'une fois encore la poste est sur la sellette, et qu'après avoir reçu Monsieur Gérardot, 3 solutions s'offrent à la commune :

- transformation du bureau de Poste en un Relais Poste Commerçant,

- transformation en Agence Postale Communale,
- mise en place d'un Facteur guichetier.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, approuve la mise en place d'un facteur guichetier.

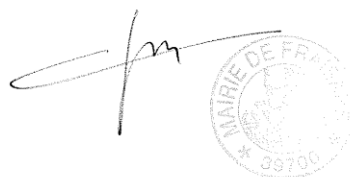
12/ Cession par l'Union d'Associations Foncières - mise à jour : le maire informe d'une cession qui a été faite par l'UAF au bénéfice de la Commune en 1990, pour 1 franc symbolique ; il s'agit de la parcelle ZD 141, sis en haut de la rue de Salans mais dont la cession officielle n'a jamais été faite. Il convient donc de régulariser cette cession, à l'euro symbolique. Le conseil municipal donne son accord.

Questions diverses :

Le maire présente au conseil deux demandes de partenariat, l'un concernant Alexis SCHMITT qui pratique le motocross et l'autre Quentin MERCIER, pour le canoë-kayak, dont l'objectif est les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020. Le conseil municipal décide d'attribuer à chacun la somme de 500 € et les félicite.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 16 mars 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire, C. GIROD



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Girod'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FRAISANS' at the top, a central emblem, and the number '38700' at the bottom.